

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1990)

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE**

**RAPPORT
COMPLET**

CICR 1990



362.191

563 (1990 FRE)

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

362.191/563 (1990 FRG)

Voir également

362.191/319 (1990 FRG) Br.

RAPPORT COMPLET

CICR 1990

BIBLIOTHÈQUE - CICR
19, AV. DE LA PAIX
1202 GENÈVE



COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

AVERTISSEMENT

Dans le présent rapport, le CICR relate avant tout son action sur le terrain et ses efforts pour promouvoir le droit international humanitaire. Il y mentionne certaines des négociations qu'il a menées dans le but d'apporter protection et assistance aux victimes des guerres internationales et civiles, des troubles et tensions internes. D'autres négociations ne sont pas mentionnées lorsque le CICR estime qu'il est dans l'intérêt des victimes de ne pas en faire état. Aussi le présent rapport n'est-il pas exhaustif dans l'exposé des efforts du CICR pour tenter de venir en aide dans le monde entier aux victimes de situations conflictuelles.

Par ailleurs, la longueur du texte consacré dans ce rapport à un pays ou à une situation donnée n'est pas nécessairement proportionnelle à la gravité des problèmes constatés et combattus par l'institution. Il existe en effet des situations, graves sur le plan humanitaire, pour lesquelles le CICR n'a pas d'action à décrire, faute d'avoir obtenu l'autorisation d'agir; à l'opposé, la description d'actions dans lesquelles il a une large possibilité d'oeuvrer demande beaucoup d'espace, indépendamment de la gravité des problèmes humanitaires rencontrés.